



Le développement territorial sous le prisme de la régionalisation avancée : entre réformes institutionnelles et dynamiques locales

Territorial Development under the Prism of Advanced Regionalization: Institutional Reforms and Local

Dynamics

Widad KIRAMI

École Doctorale, GRDT-INAU, Rabat-Maroc

Résumé

Le développement territorial constitue aujourd'hui un enjeu majeur dans la construction d'un modèle de gouvernance adapté aux réalités locales et aux aspirations nationales. La régionalisation avancée, en tant que réforme structurante, s'inscrit dans une logique de décentralisation visant à renforcer l'autonomie des régions et à promouvoir une meilleure répartition des ressources. Elle ouvre la voie à une redéfinition des rapports entre l'État et les territoires, en plaçant les collectivités régionales au cœur des dynamiques de planification et de mise en œuvre des politiques publiques.

Cette approche met en évidence la tension entre les réformes institutionnelles, portées par un cadre juridique et organisationnel, et les dynamiques locales, marquées par la diversité des contextes socio-économiques et culturels. L'analyse souligne que la réussite de ce processus dépend de la capacité à articuler ces deux dimensions : d'une part, la consolidation d'un cadre institutionnel garantissant l'équité et la cohésion nationale ; d'autre part, la valorisation des initiatives locales qui traduisent les spécificités et les besoins propres à chaque territoire.

En ce sens, cet article interroge la manière dont la régionalisation avancée peut devenir un véritable levier de cohésion, tout en révélant les limites et les défis liés à son application.

Mots-clés

Régionalisation avancée, développement territorial, gouvernance décentralisée, dynamiques locales, cohésion sociale.

Abstract

Territorial development today represents a major challenge in building a governance model adapted to local realities and national aspirations. Advanced regionalization, as a structuring reform, is part of a decentralization process aimed at strengthening the autonomy of regions and promoting a fairer distribution of resources. It paves the way for a redefinition of the relationship between the State and the territories, placing regional authorities at the center of planning dynamics and the implementation of public policies.

This approach highlights the tension between institutional reforms, supported by a legal and organizational framework, and local dynamics, shaped by the diversity of socio-economic and cultural contexts. The analysis emphasizes that the success of this process depends on the ability to articulate these two dimensions: on the one hand, the consolidation of an institutional framework that guarantees equity and national cohesion; on the other hand, the valorization of local initiatives that reflect the specificities and needs of each territory.

In this sense, this article questions how advanced regionalization can become a genuine lever of cohesion, while also revealing the limits and challenges associated with its implementation.

Keywords

Advanced regionalization, territorial development, decentralized governance, local dynamics, social cohesion.



Introduction

Le développement territorial s'impose aujourd'hui comme une dimension essentielle dans la réflexion sur la modernisation de l'État et l'adaptation des politiques publiques aux réalités locales. Dans le contexte marocain, la régionalisation avancée constitue une réforme structurante qui vise à renforcer l'autonomie des régions, à améliorer la répartition des ressources et à rapprocher la prise de décision des citoyens. Elle traduit une volonté de dépasser les logiques centralisatrices pour instaurer une organisation plus équilibrée, capable de répondre aux spécificités et aux besoins différenciés des territoires.

Cette dynamique met en lumière une articulation complexe entre un cadre institutionnel en construction et des réalités locales marquées par la diversité socio-économique et culturelle. La question centrale réside dans la capacité de cette réforme à réduire les disparités régionales, à favoriser la cohésion sociale et à instaurer un développement inclusif.

Dans cette perspective, l'article s'articule autour de deux axes complémentaires : d'une part, l'examen du cadre institutionnel de la régionalisation avancée et de ses mécanismes de mise en œuvre ; d'autre part, l'analyse des dynamiques locales et des défis qu'elles posent en matière de développement territorial. L'enjeu est de comprendre dans quelle mesure la régionalisation avancée, en articulant réformes institutionnelles et dynamiques locales, peut constituer un levier efficace de développement territorial et de réduction des disparités régionales au Maroc.

I. Fondements institutionnels et cadres juridiques de la régionalisation avancée :

L'étude du développement territorial s'inscrit dans un cadre institutionnel qui en définit les orientations et les instruments. La régionalisation avancée, conçue comme une réforme structurante, établit les bases d'une nouvelle organisation territoriale et redéfinit les rapports entre l'État et les régions. Elle repose sur des principes juridiques et politiques destinés à renforcer l'autonomie régionale, tout en assurant l'équité et la cohésion nationale. Comme l'a affirmé Sa Majesté le Roi Mohammed VI : « *La régionalisation avancée constitue un chantier structurant pour la consolidation de la démocratie et le développement intégré* »⁵³⁵.

1. Les fondements juridiques et politiques de la réforme

La régionalisation avancée s'inscrit dans une trajectoire historique où l'État marocain a progressivement valorisé l'échelle régionale comme niveau pertinent de planification et de mise en œuvre des politiques publiques. Elle traduit une volonté politique affirmée de moderniser l'organisation territoriale et de renforcer l'autonomie des régions, tout en préservant l'unité nationale. Cette orientation a été consacrée par la Constitution de 2011, qui a introduit un cadre normatif inédit en matière de décentralisation et de participation citoyenne⁵³⁶.

Sur le plan juridique, la régionalisation avancée reconnaît la région comme une collectivité territoriale dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière⁵³⁷. Ce statut lui confère des compétences élargies dans des domaines stratégiques tels que le développement économique, social et culturel. L'objectif est de permettre aux régions de concevoir et de mettre en œuvre des projets adaptés à leurs spécificités, tout en bénéficiant de l'appui institutionnel de l'État.

Sur le plan politique, cette réforme vise à rapprocher la décision publique des citoyens et à renforcer la légitimité des institutions locales⁵³⁸. Elle s'inscrit dans une logique de démocratisation de l'action territoriale, en favorisant la participation des acteurs locaux et en instaurant de nouveaux mécanismes

⁵³⁵ Message royal de Sa Majesté le Roi Mohammed VI adressé aux participants aux 2èmes Assises nationales de la régionalisation avancée, Tanger, 20 décembre 2024. Lecture donnée par le ministre de l'Intérieur Abdelouafi Laftit.

⁵³⁶ Constitution du Royaume du Maroc. (2011). Titre IX relatif aux collectivités territoriales. Rabat.

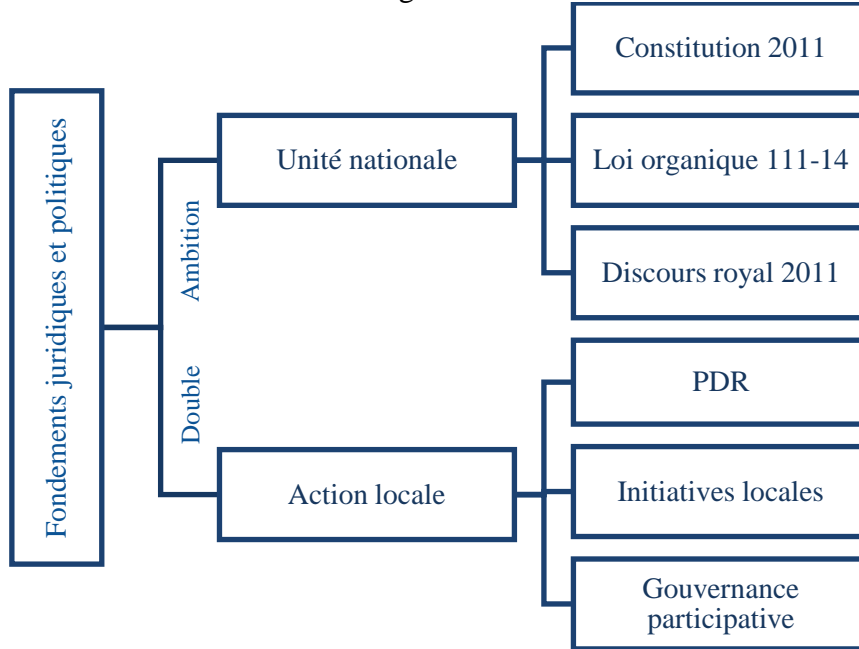
⁵³⁷ Loi organique n°111 14 relative aux régions. (2015). Bulletin officiel du Royaume du Maroc.

⁵³⁸ Discours royal du 9 mars 2011, annonçant la réforme constitutionnelle et la mise en place de la régionalisation avancée, Rabat.

de concertation. La régionalisation avancée apparaît ainsi comme un instrument de redistribution des pouvoirs, mais aussi comme un levier de cohésion sociale et territoriale.

En somme, les fondements juridiques et politiques de la régionalisation avancée traduisent une double ambition : d'une part, consolider l'État dans son rôle de garant de l'unité nationale ; d'autre part, ouvrir la voie à une territorialisation effective des politiques publiques. Cette double orientation peut être représentée de manière synthétique par le schéma suivant :

Figure 1. La double ambition de la régionalisation avancée



2. Les mécanismes de mise en œuvre : découpage territorial et dynamiques des compétences régionales

La mise en œuvre de la régionalisation avancée repose sur des mécanismes institutionnels qui traduisent concrètement les principes de la réforme. Deux dimensions apparaissent essentielles : d'une part, le nouveau découpage territorial, qui définit l'architecture institutionnelle et cherche à assurer la cohérence des espaces régionaux ; d'autre part, les dynamiques liées au transfert et à l'exercice des compétences régionales, qui conditionnent l'efficacité et la portée de l'action publique à l'échelle locale.

2.1. Le nouveau découpage régional : architecture institutionnelle et cohérence territoriale

Le nouveau découpage régional adopté dans le cadre de la régionalisation avancée constitue l'un des piliers de la réforme territoriale au Maroc. Il vise à instaurer une organisation institutionnelle plus équilibrée, en tenant compte des réalités géographiques, économiques et sociales des différentes régions. Ce découpage repose sur une logique de rationalisation qui cherche à réduire les disparités et à renforcer la cohérence des espaces régionaux, afin de favoriser une meilleure planification et une gestion plus efficace des politiques publiques⁵³⁹.

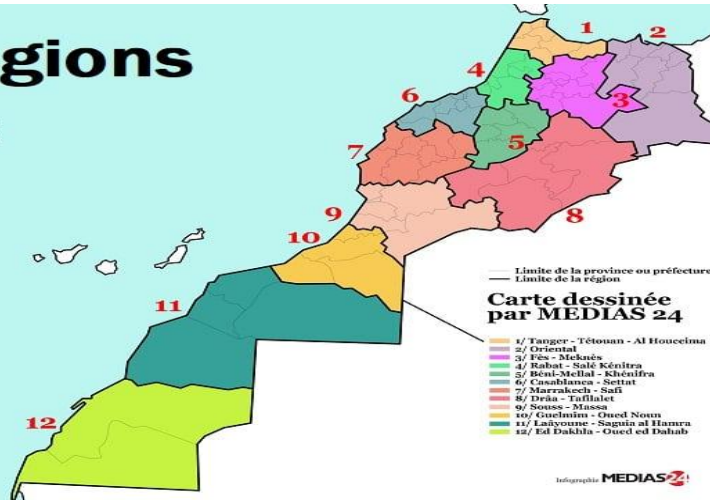
Sur le plan institutionnel, la création de douze régions traduit une volonté de simplification et de clarification des structures territoriales. Chaque région est dotée d'un conseil élu, investi de compétences élargies, et d'un exécutif régional chargé de mettre en œuvre les décisions. Cette architecture institutionnelle consacre la région comme un acteur central de la gouvernance territoriale, en lui conférant une légitimité démocratique et une capacité d'action renforcée⁵⁴⁰.

Carte 1. Le nouveau découpage régional

⁵³⁹ El Azzouzi, M. (2017). La régionalisation avancée au Maroc : enjeux et perspectives. Rabat : Éditions du CNDH.

⁵⁴⁰ Ibid

Les 12 régions du Maroc



La cohérence territoriale, quant à elle, se manifeste par la recherche d'un équilibre entre les potentialités locales et les besoins de développement. Le découpage a été conçu pour regrouper des espaces présentant une complémentarité économique et sociale, tout en respectant les spécificités culturelles et historiques. L'objectif est de créer des entités régionales capables de porter des projets structurants et de mobiliser les ressources nécessaires à leur réalisation⁵⁴¹.

Ainsi, le nouveau découpage régional apparaît comme un instrument de modernisation de l'organisation territoriale, mais aussi comme un levier de cohésion nationale. Il permet de dépasser les logiques fragmentées du passé et d'ouvrir la voie à une territorialisation plus efficace des politiques publiques, en articulant proximité, représentativité et efficacité institutionnelle⁵⁴².

2.2. Dynamiques des compétences régionales : transfert et défis de leur exercice

La loi organique relative aux régions définit un ensemble de compétences structurées en trois catégories : propres, partagées et transférées⁵⁴³ :

- Les compétences propres concernent des domaines stratégiques tels que l'aménagement du territoire, le développement économique et social, ou encore la formation professionnelle. Elles confèrent aux régions une capacité d'initiative directe dans la conception et la mise en œuvre de projets adaptés à leurs spécificités.

- Les compétences partagées impliquent une collaboration entre l'État et les régions, notamment dans des secteurs où la coordination nationale demeure indispensable, comme l'éducation ou la santé⁵⁴⁴.

- Enfin, les compétences transférées traduisent une délégation progressive de responsabilités, permettant aux régions de renforcer leur rôle dans la gouvernance territoriale.

Cependant, l'exercice effectif de ces compétences se heurte à plusieurs défis. Sur le plan institutionnel et financier, les capacités des régions restent inégales, ce qui limite leur aptitude à mettre en œuvre des projets ambitieux et à assurer une gestion efficace des ressources⁵⁴⁵. La disparité des moyens humains et matériels accentue ces difficultés, en particulier dans les régions moins dotées en infrastructures. Sur le plan organisationnel, la coordination entre les différents niveaux de décision demeure complexe, en raison de chevauchements de compétences et de résistances bureaucratiques⁵⁴⁶. Ces obstacles révèlent que la réussite de la régionalisation avancée dépend autant

⁵⁴¹ Bencheikh, A. (2019). Développement territorial et gouvernance régionale au Maroc. Casablanca : L'Harmattan.

⁵⁴² Ministère de l'Intérieur. (2015). Rapport sur le nouveau découpage régional. Rabat : Direction générale des collectivités locales.

⁵⁴³ Loi organique n°111 14, op.cit.

⁵⁴⁴ El Azzouzi, op.cit.

⁵⁴⁵ Bencheikh, op.cit.

⁵⁴⁶ Ministère de l'Intérieur. (2015). Rapport sur la mise en œuvre des compétences régionales. Rabat : Direction générale des collectivités locales.



de la volonté politique que du renforcement des capacités locales et de l'instauration de mécanismes de gouvernance adaptés.

Ainsi, les dynamiques des compétences régionales illustrent à la fois le potentiel transformateur de la réforme et les limites pratiques de sa mise en œuvre. Elles mettent en évidence la nécessité d'un accompagnement institutionnel et financier soutenu, afin que les régions puissent pleinement assumer leur rôle dans le développement territorial et contribuer à la réduction des disparités régionales⁵⁴⁷.

II. Les dynamiques locales face aux enjeux du développement territorial

Au-delà du cadre institutionnel, la régionalisation avancée trouve sa véritable portée dans son interaction avec les réalités locales. Les territoires marocains se distinguent par une diversité socio-économique et culturelle qui conditionne directement l'application des réformes et leur efficacité. Cette diversité se traduit par des disparités régionales persistantes, mais aussi par des initiatives locales porteuses d'innovation et de transformation.

L'analyse s'articule autour de deux axes complémentaires : d'un côté, l'examen de la diversité socio-économique et des disparités régionales, qui mettent en évidence les inégalités de développement et les défis de cohésion territoriale ; de l'autre, l'étude des initiatives régionales et des enjeux de développement, qui illustrent la capacité des territoires à proposer des réponses adaptées et à expérimenter de nouvelles formes de gouvernance.

1. Diversité socio-économique et disparités régionales

La régionalisation avancée se déploie dans un contexte marqué par une forte hétérogénéité des territoires marocains. Les régions présentent des profils socio-économiques contrastés, liés à des facteurs historiques, géographiques et culturels. Certaines disposent d'un tissu économique dynamique, porté par l'industrie, le tourisme ou l'agriculture moderne, tandis que d'autres restent fragilisées par la pauvreté, le chômage et un accès limité aux infrastructures de base⁵⁴⁸.

Cette diversité se traduit par des disparités régionales persistantes, notamment en matière de revenus, de services sociaux et d'opportunités économiques⁵⁴⁹. Les écarts entre zones urbaines et rurales accentuent ces inégalités, en particulier dans l'accès à l'éducation, à la santé et aux équipements collectifs⁵⁵⁰. Ces contrastes posent un défi majeur : comment assurer une régionalisation qui ne reproduit pas les déséquilibres existants, mais qui contribue à les réduire ?

L'analyse montre que la régionalisation avancée peut constituer un levier de correction, à condition que les politiques publiques soient adaptées aux spécificités locales. La reconnaissance de la diversité territoriale doit s'accompagner d'une redistribution équitable des ressources et d'un soutien différencié aux régions les plus vulnérables⁵⁵¹. Sans cela, le risque est de voir la réforme accentuer les fractures territoriales au lieu de les atténuer.

Ainsi, la diversité socio-économique et les disparités régionales ne représentent pas seulement un constat, mais un enjeu central pour la réussite du développement territorial. Elles invitent à repenser les mécanismes de solidarité nationale et à renforcer la capacité des régions à concevoir des stratégies inclusives⁵⁵².

2. Initiatives régionales et enjeux de développement

La mise en œuvre de la régionalisation avancée ne se limite pas au cadre institutionnel ; elle se traduit également par des initiatives portées par les territoires eux-mêmes. Ces initiatives reflètent la capacité des régions à expérimenter de nouvelles approches de gouvernance et à proposer des solutions adaptées à leurs spécificités. Elles constituent ainsi des vecteurs d'innovation territoriale, en favorisant la créativité locale et l'implication des acteurs régionaux.

⁵⁴⁷ Berriane, M. (2020). Régionalisation et disparités territoriales au Maroc. Revue marocaine de science politique, 12(2), 45-67.

⁵⁴⁸ Haut-Commissariat au Plan. (2019). Rapport sur les disparités régionales au Maroc. Rabat.

⁵⁴⁹ Banque mondiale. (2021). Diagnostic systématique du pays - Maroc. Washington, DC.

⁵⁵⁰ OCDE. (2020). Études territoriales : Maroc. Paris : OCDE.

⁵⁵¹ Conseil économique, social et environnemental (CESE). (2018). Avis sur la régionalisation avancée et la cohésion territoriale. Rabat.

⁵⁵² Ministère de l'Intérieur. (2022). Rapport sur la mise en œuvre de la régionalisation avancée. Rabat.



Cependant, ces dynamiques s'accompagnent de défis majeurs liés aux disparités socio-économiques, aux contraintes financières et aux limites institutionnelles. L'analyse des enjeux et des défis du développement territorial permet de mettre en lumière les conditions nécessaires pour que ces initiatives contribuent réellement à la cohésion nationale et à la réduction des inégalités.

2.1. Les initiatives régionales comme vecteurs d'innovation territoriale

Dans plusieurs régions marocaines, des projets structurants ont été initiés afin de dynamiser l'économie locale et d'améliorer les conditions de vie des populations. Ces initiatives couvrent des domaines variés tels que l'agriculture solidaire, le tourisme responsable, l'économie sociale et solidaire, ou encore la valorisation des ressources naturelles⁵⁵³. Elles traduisent une volonté de mobiliser les potentialités locales et de renforcer l'attractivité des territoires, en s'appuyant sur les spécificités culturelles et économiques propres à chaque région.

Ces expériences illustrent la capacité de la régionalisation avancée à favoriser l'émergence de solutions innovantes, adaptées aux réalités locales. Elles contribuent à renforcer la participation des acteurs territoriaux (élus, société civile et secteur privé) et à instaurer une dynamique de co-construction des politiques publiques. L'innovation territoriale se manifeste notamment par la mise en place de partenariats public-privé, la création de pôles de compétitivité régionaux, ou encore le développement de projets intégrés dans les secteurs de l'énergie renouvelable et de l'économie circulaire.

Toutefois, l'impact de ces initiatives demeure conditionné par plusieurs facteurs. La mobilisation de financements suffisants, la disponibilité de ressources humaines qualifiées et la coordination efficace avec l'État⁵⁵⁴ constituent des éléments déterminants pour assurer leur pérennité⁵⁵⁵. De plus, la capacité des régions à diffuser les bonnes pratiques et à mutualiser les expériences réussies représente un enjeu majeur pour renforcer l'innovation territoriale à l'échelle nationale.

De surcroît, les initiatives régionales apparaissent comme des laboratoires d'expérimentation et des vecteurs d'innovation, capables de transformer les dynamiques locales en leviers de développement. Elles démontrent que la régionalisation avancée ne se limite pas à une réforme institutionnelle, mais qu'elle peut devenir un moteur de créativité et de modernisation des territoires.

2.2. Les enjeux et défis du développement territorial

Le processus de régionalisation avancée s'accompagne de nombreux enjeux qui conditionnent la réussite du développement territorial. Parmi les plus importants figure la nécessité de réduire les disparités régionales et de promouvoir une croissance équilibrée entre les territoires. Les écarts persistants en matière d'infrastructures, de services sociaux et d'opportunités économiques constituent un défi majeur pour la cohésion nationale⁵⁵⁶.

Un autre enjeu réside dans la capacité des régions à mobiliser des ressources financières et humaines suffisantes pour mettre en œuvre leurs compétences. Le financement des projets structurants, la formation des cadres locaux et la mise en place de mécanismes de gouvernance efficaces sont autant de conditions indispensables pour assurer la durabilité des initiatives régionales⁵⁵⁷.

La participation citoyenne et l'implication des acteurs locaux représentent également un défi central. La régionalisation avancée ne peut atteindre ses objectifs sans une véritable dynamique de concertation et de co-construction des politiques publiques. Le renforcement de la transparence, de la redevabilité et de la confiance entre institutions et citoyens apparaît comme une exigence incontournable.

Enfin, la coordination entre l'État et les régions demeure un enjeu stratégique. La clarification des compétences, la réduction des chevauchements institutionnels et l'instauration de mécanismes de

⁵⁵³ CESE. (2019). Avis sur les initiatives régionales et l'économie sociale. Rabat.

⁵⁵⁴ Banque mondiale. (2021). Rapport sur le financement des collectivités territoriales au Maroc. Washington, DC.

⁵⁵⁵ Ministère de l'Intérieur. (2018). Rapport sur les initiatives régionales et les projets structurants. Rabat : Direction générale des collectivités locales.

⁵⁵⁶ Berriane, op.cit.

⁵⁵⁷ Bencheikh, op.cit.



coopération interrégionale sont nécessaires pour éviter les blocages bureaucratiques et garantir l'efficacité de l'action publique.

Ainsi, les défis du développement territorial traduisent la complexité d'un processus qui vise à concilier autonomie régionale et cohésion nationale. Leur prise en compte conditionne la capacité de la régionalisation avancée à devenir un véritable levier de transformation et de modernisation des territoires⁵⁵⁸.

Discussion

La régionalisation avancée, consacrée par la Constitution de 2011 et précisée par les lois organiques, ouvre un champ de réflexion sur la manière dont l'État et les collectivités territoriales partagent les responsabilités en matière de développement. Le Titre IX de la Constitution reconnaît la région comme une collectivité territoriale dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière, et lui confère un rôle central dans la planification et la mise en œuvre des politiques publiques⁵⁵⁹. Cette reconnaissance marque une rupture avec les modèles antérieurs dominés par la centralisation.

La loi organique n°111-14 relative aux régions définit les compétences propres, partagées et transférées, et précise les mécanismes de coordination entre l'État et les conseils régionaux⁵⁶⁰. Elle introduit également des instruments de planification tels que le Plan de développement régional (PDR), conçu pour s'articuler avec les stratégies nationales⁵⁶¹. Ces dispositifs traduisent une volonté de territorialiser l'action publique, mais révèlent aussi des tensions liées à la capacité réelle des régions à exercer leurs nouvelles attributions.

Sur le plan pratique, plusieurs rapports officiels soulignent que la mise en œuvre de la régionalisation avancée se heurte à des obstacles financiers et institutionnels. La Cour des Comptes a relevé que certaines régions peinent à mobiliser les ressources nécessaires pour concrétiser leurs projets⁵⁶². De son côté, le Conseil économique, social et environnemental (CESE) insiste sur l'importance de renforcer la solidarité interrégionale afin d'éviter que les disparités socio-économiques ne s'accroissent⁵⁶³.

En effet, la discussion met en évidence une double réalité : d'un côté, un cadre juridique et politique ambitieux qui consacre l'autonomie régionale ; de l'autre, des défis persistants qui interrogent la capacité des régions à traduire cette autonomie en initiatives durables et inclusives. La régionalisation avancée apparaît dès lors comme un processus en construction, dont la réussite dépend autant de la consolidation institutionnelle que de l'appropriation locale par les acteurs territoriaux.

Conclusion

L'analyse de la régionalisation avancée à travers ses fondements institutionnels et juridiques (I) et ses dynamiques locales (II) met en évidence une réforme ambitieuse, portée par un cadre constitutionnel et législatif solide, mais confrontée à des réalités territoriales complexes. La Constitution de 2011 et la loi organique n°111-14 consacrent l'autonomie régionale et définissent des mécanismes de planification et de transfert de compétences. Toutefois, leur mise en œuvre révèle des disparités persistantes et des défis liés aux capacités institutionnelles et financières des régions.

La discussion a montré que la réussite de ce processus dépend de l'articulation entre deux dimensions complémentaires : en premier lieu, la consolidation institutionnelle et juridique, garante de l'équité et de la cohésion nationale ; en seconde lieu, la valorisation des dynamiques locales, qui traduisent la diversité socio-économique et culturelle des territoires. Les initiatives régionales, lorsqu'elles sont accompagnées de moyens adéquats et d'une coordination efficace, peuvent devenir des vecteurs d'innovation et de durabilité.

⁵⁵⁸ El Ghazouani, K. (2021). Régionalisation et innovation territoriale : études de cas marocains. Casablanca : Université Hassan II.

⁵⁵⁹ Constitution du Royaume du Maroc, 2011, op.cit.

⁵⁶⁰ Loi organique n°111-14, op.cit.

⁵⁶¹ Ministère de l'Intérieur. (2016). Guide pratique des plans de développement régional. Rabat.

⁵⁶² Cour des Comptes. (2020). Rapport annuel sur la mise en œuvre de la régionalisation avancée. Rabat.

⁵⁶³ CESE, 2018, op.cit.



De ce fait, la régionalisation avancée apparaît comme un chantier en évolution, dont la portée dépasse la simple réorganisation territoriale. Elle interroge la capacité de l'État et des régions à construire ensemble un modèle de développement équilibré, inclusif et durable. Les perspectives de recherche et d'action doivent désormais s'orienter vers l'évaluation des pratiques régionales, le renforcement de la solidarité interrégionale et l'adaptation des politiques publiques aux spécificités locales, afin que la réforme devienne un véritable levier de transformation territoriale.

Références :

- Banque mondiale. (2021). *Diagnostic systématique du pays -Maroc*. Washington, DC : Banque mondiale.
- Banque mondiale. (2021). *Rapport sur le financement des collectivités territoriales au Maroc*. Washington, DC : Banque mondiale.
- Bencheikh, A. (2019). *Développement territorial et gouvernance régionale au Maroc*. Casablanca : L'Harmattan.
- Berriane, M. (2020). *Régionalisation et disparités territoriales au Maroc*. *Revue marocaine de science politique*, 12(2), 45-67.
- Conseil économique, social et environnemental (CESE). (2018). *Avis sur la régionalisation avancée et la cohésion territoriale*. Rabat : CESE.
- Conseil économique, social et environnemental (CESE). (2019). *Avis sur les initiatives régionales et l'économie sociale*. Rabat : CESE.
- Constitution du Royaume du Maroc. (2011). *Titre IX relatif aux collectivités territoriales*. Rabat.
- Cour des Comptes. (2020). *Rapport annuel sur la mise en œuvre de la régionalisation avancée*. Rabat : Cour des Comptes.
- El Azzouzi, M. (2017). *La régionalisation avancée au Maroc : enjeux et perspectives*. Rabat : Éditions du CNDH.
- El Ghazouani, K. (2021). *Régionalisation et innovation territoriale : études de cas marocains*. Casablanca : Université Hassan II.
- Haut-Commissariat au Plan. (2019). *Rapport sur les disparités régionales au Maroc*. Rabat : HCP.
- Loi organique n°111-14 relative aux régions. (2015). *Bulletin officiel du Royaume du Maroc*. Rabat.
- Message Royal de Sa Majesté le Roi Mohammed VI adressé aux participants aux 2èmes Assises nationales de la régionalisation avancée, Tanger, 20 décembre 2024. Lecture donnée par le ministre de l'Intérieur Abdelouafi Laftit.
- Ministère de l'Intérieur. (2015). *Rapport sur le nouveau découpage régional*. Rabat : Direction générale des collectivités locales.
- Ministère de l'Intérieur. (2015). *Rapport sur la mise en œuvre des compétences régionales*. Rabat : Direction générale des collectivités locales.
- Ministère de l'Intérieur. (2016). *Guide pratique des plans de développement régional*. Rabat : Ministère de l'Intérieur.
- Ministère de l'Intérieur. (2018). *Rapport sur les initiatives régionales et les projets structurants*. Rabat : Direction générale des collectivités locales.
- Ministère de l'Intérieur. (2022). *Rapport sur la mise en œuvre de la régionalisation avancée*. Rabat : Ministère de l'Intérieur.
- OCDE. (2020). *Études territoriales : Maroc*. Paris : OCDE.